Enseignement Secondaire Général (ESG) Formation professionnelle

CRITÈRES DE PROMOTION * des classes à Sainte-Anne

DAP
Agent socio-pédagogique
classe francophone



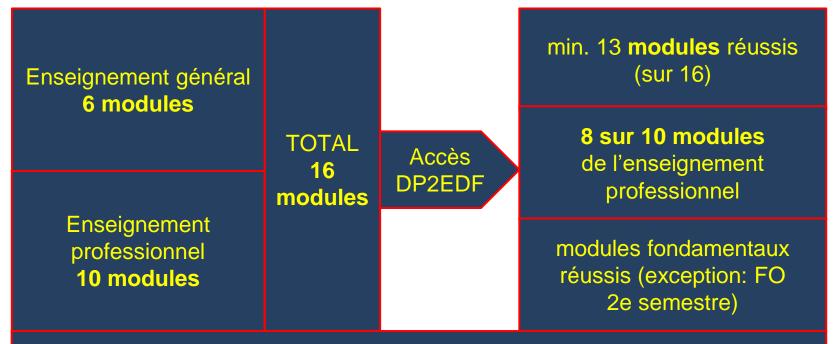
Année scolaire 2025/2026



^{*} Règlement grand-ducal du 15 août 2019 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle et abrogeant le règlement grand-ducal du 31 août 2016 portant sur l'évaluation et la promotion des élèves de la formation professionnelle

DAP - AGENT SOCIO-PÉDAGOGIQUE

Bilan intermédiaire après DP1EDF



- Le module fondamental (FO) du 2e semestre ou un seul module < 20 points doit être rattrapé en DP2EDF.
- Les modules complémentaires non réussis ≥ 20 points ne doivent pas être rattrapés.
- Un module STAGE non réussi doit être rattrapé pendant les vacances (décision prise par l'Office des stages).
- Pour l'accès au PIF, 4/5 des stages doivent être réussis.

DP1EDF		
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		
Semestre 1	Semestre 2	
LUXEM1	LUXEM2	
EDUCI1	EDUCI2	
EDUPH1	EDUPH2	
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL		
Semestre 1	Semestre 2	
BEBIB1 (FO)	BEBIB2	
KOMGE1	KOMGE2 (FO)	
HANBE1	HANBE2	
PRARE1	PRARE2	
ENKIJ1	ENKIJ2	
STAGE1		

DP2	EDF	
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		
Semestre 3	Semestre 4	
LUXEM3	LUXEM4	
EDUCI3	EDSAN	
EDUPH3	EDUPH4	
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL		
Semestre 1	Semestre 2	
BEBIB3	BEBIB4	
ENKIJ3	ENKIJ4 (FO)	
HANBE3 (FO)	HANBE4	
KOMGE3	KOMGE4	
PRARE3	PRARE4	
STAGE2	STAGE3	
DP3ED		
ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		
Semestre 1	Semestre 2	
LUXEM5	LUXEM6	
EDUCI4	EDUCI5	
EDUPH5	EDUPH6	
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL		
Semestre 1	Semestre 2	
BEBIB5	BEBIB6 (FO)	
ENKIJ5	ENKIJ6	
HANBE5	HANBE6	
KOMGE5	KOMGE6	

PRARE5 (FO)

REPIF1

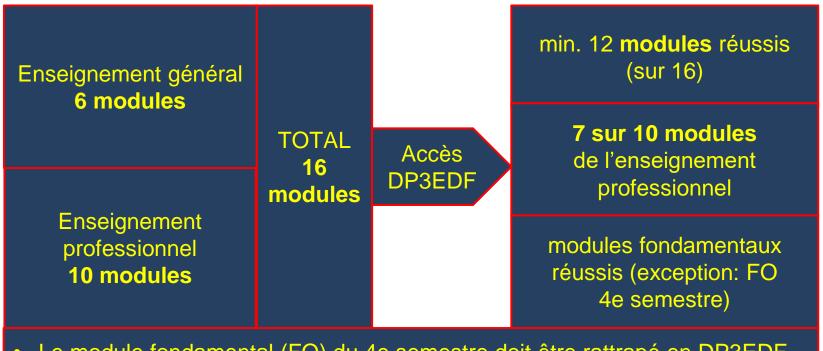
STAGE4

STAGE5

PRARE6

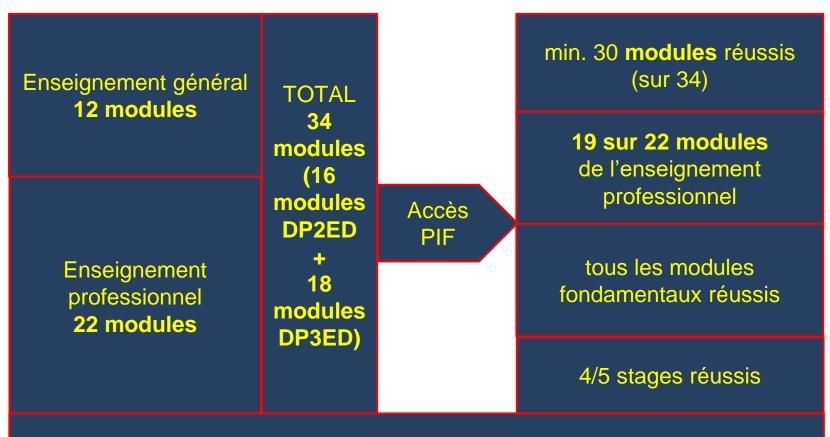
REPIF2

Progression DP2EDF → DP3EDF



- Le module fondamental (FO) du 4e semestre doit être rattrapé en DP3EDF.
- En cas de non-réussite du module fondamental ou d'un module ≤ 20 points en DP1EDF, le module doit être réussi à la fin du 2e semestre de la classe DP2EDF.

Bilan final DP3EDF (admission au PIF)



- Les modules complémentaires non réussis ne doivent pas être rattrapés.
- La note des modules complémentaires non réussis doit être ≥ 20 points .
- Pour l'obtention du diplôme, tous les stages doivent être réussis.

Evaluation d'un module

- Chaque module est évalué par une note sur 60 points.
- Un module se compose de plusieurs compétences.
- Une compétence peut être notée sur 6, 12, 18 ou 24 points.
- Un module est réussi si la note est ≥ à 30 sur 60 points (50 %).

Rattrapage d'un module

- Si module fondamental non réussi :
 - → rattrapage obligatoire en dehors des cours normaux (au cours du semestre suivant) / rattrapage de **toutes** les compétences
- Si module complémentaire non réussi :
 - → remédiation au plus tard avant le bilan intermédiaire (fin DP1ED) ou le bilan final (fin DP3ED)
- Rattrapage partiel ou complet des modules :
 - → Rattrapage partiel = réévaluation des compétences non acquises (note du module max. 30 points).
 - → Rattrapage complet = réévaluation de toutes les compétences (remplacement de la note).
- Elèves qui redoublent : rattrapage complet.

Elèves qui **progressent** : rattrapage partiel (sauf demande motivée pour faire un rattrapage complet).

Le nombre de rattrapages est de max. 3 modules par élève et par semestre.

Les modalités de rattrapage sont communiquées à l'élève par le/la régent(e) lors de la remise des bulletins.





-	M. Georges KAYSER Directeur Tél.: 81 22 10 - 216 georges.kayser@sainte-anne.lu	Directeur et responsable de la cellule d'orientation
	Mme Monia GASPAR Psychologue diplômée Tél.: 81 22 10 - 205 / bureau F002 monia.gaspar@sainte-anne.lu	Coordinatrice de la cellule d'orientation Orientation scolaire des élèves de 6° (G, P) et de 5° (G, AD, P)
	Mme Nadine DIDIER Professeur orienteur Tél. : 81 22 10 - 1 nadine.didier@sainte-anne.lu	Personne de contact pour les classes de la section administrative et commerciale (CM / CG) et pour la formation DAP et DT Administration et commerce
	Mme Laura DONVEN Professeur orienteur Tél. : 81 22 10 - 1 Iaura.donven@sainte-anne.lu	Personne de contact pour la formation DAP Éducation (Agent socio-pédagogique) et DAP Inclusion (Agent d'inclusion)
	Mme Ina OÉ Professeur orienteur Tél. : 81 22 10 - 1 ina.oe@sainte-anne.lu	Orientation scolaire des élèves de 7G et de 7P
	Mme Claudine SAUER Professeur orienteur Tél. : 81 22 10 - 439 / bureau B 003 claudine.sauer@sainte-anne.lu	Personne de contact pour les classes de la section administrative et commerciale (CM / CG) et pour la formation DAP et DT Administration et commerce
	Mme Juliette SCHROEDER Professeur orienteur Tél. : 81 22 10 - 450 / bureau B 103 A juliette.schroeder@sainte-anne.lu	Personne de contact pour les classes de la section administrative et commerciale (CM / CG) et pour la formation DAP et DT Administration et commerce
	M. Sammy SERRES Chargé d'éducation Tél. : 81 22 10 - 440 / bureau C 221 sammy.serres@sainte-anne.lu	Job Office Organisation des stages volontaires
	M. Luc VANOLST Professeur orienteur Tél. : 81 22 10 - 1 luc.vanolst@sainte-anne.lu	Personne de contact pour les classes de la section paramédicale et sociale et sciences sociales (PS / SO)
	M. Roby WATGEN Professeur orienteur Tél.: 81 22 10 - 457 / bureau B 103 B robert.watgen@sainte-anne.lu	Personne de contact pour l'orientation après le DAP, le DT et les classes de 1 ^{re}

Prière de prendre un rendez-vous par email en cas de besoin.